

ÉDUCATION LIBERTÉS & SEXUALITÉS

Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes relèvent d'un système. En s'associant aux journées mensuelles en faveur des droits des femmes, la FERC CGT milite pour l'égalité au travail et dans la vie. La journée du 21 décembre est la journée de l'orgasme. Revendiquer le droit à la sexualité, c'est réaffirmer comme nos prédécesseuses que « notre corps est à nous » : il ne doit pas subir de violence ; nos choix nous appartiennent : face à la culture du viol, c'est la culture du libre consentement. On voit bien comment fortes de cet empowerment, les femmes et les filles militent pour toujours plus de justice sociale !

L'éducation à la sexualité est obligatoire durant la scolarité depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée, à raison de trois séances annuelles, depuis la loi 2001-588 de juillet 2001. Elle couvre le champ biologique, le champ physique et émotionnel et le champ juridique et social. Malheureusement ces séances se tiennent difficilement partout et dans toute la complétude nécessaire. Par manque de personnels formés. Par manque de moyens financiers pour faire intervenir des associations. D'après une enquête menée en 2016 par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 25% des écoles élémentaires, 11% des lycées et 4% des collèges déclarent n'avoir mis aucun cours d'éducation sexuelle en place. Cela pourrait être encourageant, mais nous devrions être à 100% de l'application de la loi.

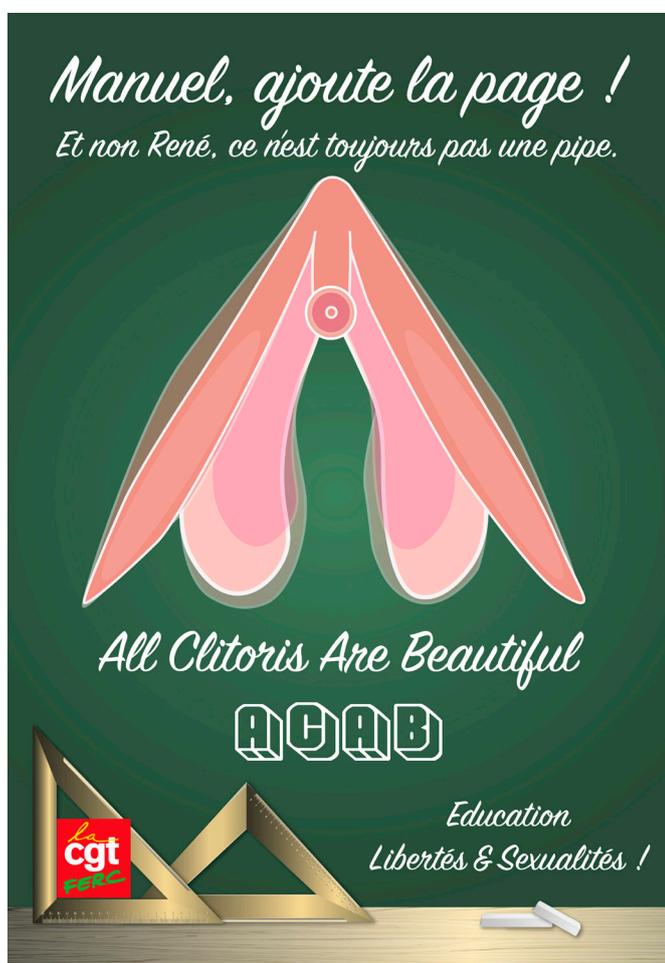
21 DEC JOURNÉE DE
L'ORGASME



**Tou·tes les chef·fes le savent
l'ingrédient essentiel c'est
LE CONSENTEMENT**

**Au travail, comme ailleurs,
sans oui c'est non !**

la
cgt
FERC



Et pourtant, l'éducation à la sexualité à l'École est la base de la vie en société pour les citoyen·nes en devenir. Elle se situe à la croisée de plusieurs droits humains fondamentaux : droit de disposer de son corps, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la protection contre la violence, droit à la vie. Au-delà de la situation individuelle, c'est l'environnement dans lequel chacun·e va évoluer dont il est question.

L'approche biologique c'est le droit de connaître son corps. Quand on sait que les manuels de SVT commencent à peine à représenter l'intégralité des parties génitales des femmes, c'est à se demander pourquoi le clitoris avait mystérieusement disparu. Parce qu'il ne sert à rien dans la reproduction ? Parce qu'il s'agit juste d'un obscur et caché objet de plaisir ? L'appareil sexuel masculin est pourtant entièrement décrit et bien mieux connu des jeunes.

LA RECHERCHE EST ANDROCENTRÉE

Connaître son corps c'est apprendre à en prendre soin, c'est percevoir les risques et s'en protéger. Pourtant, même si la moitié de l'humanité souffre de douleurs menstruelles ou de pathologies liées aux menstruations à un moment de sa vie, la recherche avance très peu sur ce sujet. Elle est à ce point sous-financée que, selon ResearchGate, il y a cinq fois plus d'études concernant les dysfonctionnements érectiles. Pourquoi ?

Doit-on voir là un biais sexiste incitant les médec'ines à moins juger la douleur des femmes, soi-disant liée à leurs émotions ? Eh oui, nous en sommes encore là.

LUTTER CONTRE L'EXCISION

Connaître son corps c'est aussi comprendre pourquoi il est important de lutter contre l'excision, cette mutilation sexuelle qui concerne encore 60000 jeunes femmes en France, malgré la loi, et dont les répercussions physiques et psychologiques sont très lourdes.

REFUSER LES MALTRAITANCES GYNÉCOLOGIQUES

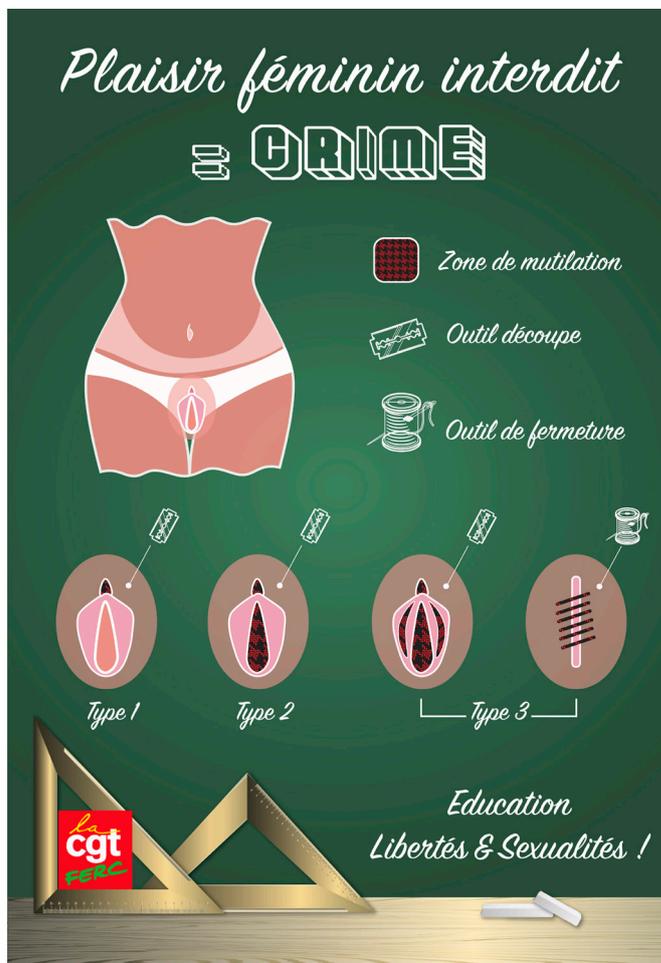
Connaître son corps c'est aussi être informée de ses droits et savoir refuser un geste médical qui nous met mal à l'aise, c'est exiger les explications médicales et obtenir le respect de son consentement, ou non consentement, à un geste ou un acte. En 2014, le hashtag #PayeTonUtérus a mis en lumière plusieurs milliers de témoignages dénonçant des propos porteurs d'injonctions, des examens vaginaux brutaux, et jusqu'à des violences sexuelles. En 2015 des documents de la Faculté de médecine de Lyon révèlent « *qu'il est attendu, dans le cadre de leur formation, que les étudiant-es pratiques des touchers vaginaux sur des patientes « endormies».* »

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (encore lui) a rendu un rapport en 2018 mettant en évidence, entre autres, que les femmes méconnaissent leurs droits. Il préconise, dans sa recommandation 15 : « *Mettre en place l'obligation, prévue par la loi depuis 2001, d'une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés* », et dans sa recommandation 22 : « *Soutenir financièrement les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, notamment dans le cadre du suivi gynécologique et obstétrical* ». Connaître le corps des femmes : lutter contre les discriminations

Trop souvent cette approche biologique est la seule abordée, car au programme de SVT en 4^e. Or parler de sexualité c'est parler de toutes les sexualités sans normes ni tabous. C'est s'accepter comme on est et accepter l'autre : c'est s'autoriser à s'épanouir dans ses choix, comme le préconise la journée de l'orgasme, et c'est échapper à toutes les formes de domination, c'est s'émanciper. C'est interroger les rapports sociaux de sexe pour prendre conscience des stéréotypes sexistes, c'est donc parler de genre. Et par là même, transmettre une culture de l'égalité, interroger les stéréotypes pour promouvoir l'égalité salariale et le partage des tâches parentales, prévenir les propos sexistes pour combattre les discriminations et les violences.



Sources : Planning-familial.org [en ligne]
 DAGORN, Gary. Pourquoi la France tarde encore à s'intéresser aux règles ? Le Monde [en ligne], 05/07/2019 [consulté le 08 décembre 2020]. Disponible sur https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/05/pourquoi-la-science-tarde-encore-a-s-interesser-aux-regles_5485536_4355770.html



Actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : reconnaître et mettre fin à des violences longtemps ignorées. In Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, juin 2018 [consulté le 09 décembre 2020]. Disponible sur <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/actes-sexistes-durant-le-sui-ivi-gynecologique-et-obstetrical-reconnaitre-et>